

Société
Adresse
Ville

Christophe Guyot-Sionnest
56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux
0667399676 cgs.conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com

Nos réf. :

Monsieur le Président,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous sommes tenus par la norme d'exercice professionnel NEP-315 « Connaissance de l'entité et de son environnement et évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes », de prendre connaissance du système d'information relatif à l'élaboration de l'information financière de votre SAS.

À ce titre, nous serons amenés à analyser :

- les catégories d'opérations ayant un caractère significatif pour les comptes pris dans leur ensemble,
- les procédures, informatisées ou manuelles, qui permettent d'initier, enregistrer, traiter ces opérations et de les traduire dans les comptes,
- les enregistrements comptables correspondants, aussi bien informatisés que manuels,
- la façon dont sont traités les événements ponctuels, différents des opérations récurrentes, susceptibles d'engendrer un risque d'anomalies significatives,
- les processus d'élaboration des comptes, y compris des estimations comptables significatives et des informations significatives fournies dans l'annexe des comptes.

Pour répondre à cette norme et compte tenu du montant significatif que représente le stock dans les comptes de votre SAS, nous souhaiterions obtenir, de votre service ou prestataire informatique, les éléments suivants :

- des états informatiques valorisés du stock d'inventaire au 31/12/2016 ainsi que pour l'exercice précédent en format Excel, TXT ou ASCII,
- des états informatiques valorisés du stock d'inventaire du fournisseur ? ? ? ? au 31/12/2016 ainsi que pour l'exercice précédent en format Excel, TXT ou ASCII,
- un état informatique du stock d'inventaire valorisé au 31/12/2016 du fournisseur ? ? ? par date d'entrée des factures en format Excel, TXT ou ASCII,

Dans la mesure où il ne vous serait pas possible de nous fournir ces éléments, nous pourrions, comme le prévoit l'article L. 823-13 du code de commerce et la norme d'exercice professionnel NEP-620 « Intervention d'un expert », demander l'intervention d'un prestataire informatique de notre choix afin d'extraire les informations souhaitées de votre système informatique. Le coût de cette intervention serait alors à votre charge.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Christophe Guyot-Sionnest
Commissaire aux Comptes
0667399676 cgs.conseil@gmail.com
www.conseil-cac.com